

Éditorial

En 2017, Csic fête son 15^e anniversaire et nous sommes fiers de compter près de 5000 membres à ce jour.

Dorénavant notre journal paraîtra une fois par an. Notre association est aujourd'hui reconnue et sa réputation dépasse nos frontières... nos visites en Suisse et en Australie en sont l'illustration ! Cette année a vu notre association renforcer et optimiser l'aspect structurel de ses activités avec l'animation d'antennes régionales, meilleures relations avec nos différents partenaires : fabricants d'IC, revendeurs d'aides techniques, assureur, conseil juridique, communication internet, publication, organisation de réunions et gestion des adhésions...

En région, de nouvelles permanences s'installent à Rennes et à Montpellier et nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux bénévoles qui animeront ces antennes régionales.

Merci à tous pour votre motivation... merci de continuer notre action pour que les personnes implantées puissent vivre au mieux chaque jour.

Catherine Daoud, présidente du CISIC



▲ Christine, Delphine, Stéphanie... trio de charme et de choc devant notre ministre.

Journée nationale de l'innovation

Journée Nationale de l'innovation en santé 2017 à la Cité des sciences et de l'industrie.
Des bénévoles du CISIC rencontre le public et font connaître l'association auprès des professionnels.

Pour la seconde Journée nationale de l'innovation en santé qui s'est déroulée du 27 au 29 janvier, entreprises, organismes de recherche, établissements de santé et associations sont allés à la rencontre du public pour présenter l'état de l'art en matière de santé.

Parmi les villages thématiques (nutrition, autonomie, santé numérique, traitements du futur...), celui de l'Homme réparé était consacré aux technologies des prothèses. C'est là que les visiteurs et les journalistes présents ont pu entendre les témoignages de bénévoles du CISIC lors de courtes conférences-échanges avec la salle sur le thème « Réparer l'être humain, retrouver la vue et l'ouïe ». Joelle faisait partie de l'équipe, elle est enchantée : « *Nous devions répondre à trois questions : quand et comment sommes-nous devenus sourds ? Par quels moyens avons-nous été « réparés » ? Et quels conseils aux personnes se retrouvant atteint par ce handicap ; avec 5 mn par personne, l'exercice n'était pas facile, mais nous nous en sommes bien tirés* ».

PRISE DE CONTACTS ET RENCONTRES

L'équipe du CISIC a également pris contact avec des professionnels ; dépliants de l'association et des exemplaires de *L'ambition d'entendre* ont été distribués. Des rencontres parfois étonnantes. Ainsi, Delphine, présente également ce week-end, est ravie d'avoir parlé avec Marisol Touraine, ministre de la Santé en visite sur le stand de Cochlear. « *Nous avons présenté l'implant ainsi que le CISIC à la ministre et avons témoigné de notre expérience patient... sans oublier de laisser un dépliant de notre association à son collaborateur !* », s'enthousiasme-t-elle.

En résumé, un bel évènement et un très bon moment pour les bénévoles.

CISIC En juin 2017, l'association compte près de 5000 adhérents (adultes et enfants) et plus de 70 bénévoles eux-mêmes implantés ou parents d'enfants implantés, répartis sur la France entière, Outre-mer compris.

➤ Nous contacter

Par mail : info@cisic.fr

Par SMS : 06 17 39 54 71

Par courrier : 41, rue Henri Barbusse, 75005 Paris

➤ Rencontrer nos bénévoles à Paris

41, rue Henri Barbusse, 75005 Paris

Métro : RER Port-Royal ou Luxembourg

Permanences tous les mardis de 14 h à 17 h hors congés scolaires (zone C).

➤ Découvrir des modèles d'implant cochléaire ainsi que de nombreuses brochures de présentation.

➤ S'informer et essayer les aides techniques permettant d'améliorer le confort d'écoute avec un implant cochléaire.

Le livret CISIC *L'ambition d'entendre*

L'ambition d'entendre rassemble un grand nombre de témoignages, d'informations, de conseils issus des expériences vécues par chacun.

76 pages pour tout savoir sur l'implant cochléaire, téléchargement gratuit en ligne sur www.cisic.fr

► Actualités du CISIC

Visite en Australie

Catherine Daoud, présidente du CISIC et Françoise Ernie se sont rendues en Australie à l'invitation du fabricant Cochlear pour visiter son site et découvrir le système d'accompagnement de la surdité dans ce pays. Retour d'expérience.



📍 Jim Patrick Directeur adjoint du Centre de recherche, un des pionniers de l'équipe de recherche Cochlear en 1981

Situé à Sydney, le siège de Cochlear accueille les départements « Recherche et Développement » et les ateliers de fabrication du fabricant. Cochlear s'efforce d'optimiser au mieux l'expérience des patients et a lancé un programme, le Cochlear Awareness Network rassemblant des porteurs qui s'impliquent bénévolement pour informer les autres patients. Mais il peine à décoller, ce qui explique l'intérêt pour notre association avec ses 4000 membres et les enquêtes que nous menons régulièrement auprès d'eux. Par cette rencontre, l'entreprise souhaitait en apprendre plus sur les besoins et les retours d'expérience des implantés.

Association d'implantés chez Cochlear, une première

Pour cette première visite d'une association de patients au siège, Cochlear était intéressé d'avoir notre retour d'expérience. La société mise beaucoup sur de nouveaux processeurs adaptés aux besoins propres à chaque patient qui varient beaucoup selon les individus ainsi que l'ont expliqué les responsables rencontrés sur place. Les employés du siège ont découvert avec surprise nos actions et ont été très impressionnés par la compétence du CISIC, d'autant que toutes les interventions ont été effectuées en anglais !

Parmi les temps forts de cette visite, Catherine et Françoise ont salué les employés à l'origine de la fabrication de leurs implants et processeurs qui les équipent encore aujourd'hui, et ce, grâce à un sys-

tème de traçabilité interne des produits très performant. Une émotion indescriptible.

Voir la mini vidéo : <https://youtu.be/D7YvZq-9-4w>

Autres institutions australiennes

Dans un second temps, le CISIC s'est rendu dans plusieurs institutions ou programmes pour se faire une idée plus concrète du système d'accompagnement en place en Australie. Catherine Daoud a ainsi rencontré des membres du programme de Cochlear *Cochlear Volunteers*, qui mène des actions d'informations. Peut-être cette rencontre augurera-t-elle une future collaboration ?

Notre équipe a également fait un détour par une antenne locale du *Australian Hearing Hub*, un programme financé par l'Etat Australien et qui rassemble chercheurs scientifiques, ingénieurs, médecins, audiologistes ou des étudiants sur tout ce qui touche à l'audition.

Le Shepherd Center

Le Shepherd Center est un centre qui soutient et accompagne toutes les familles d'enfant sourd ou malentendant pour les aider à apprendre à parler. Exclusivement consacré aux enfants, ceux-ci sont pour un tiers porteurs d'implants cochléaires et deux tiers ont des prothèses auditives. Le centre dispose d'une équipe multidisciplinaire d'orthophonistes, d'audiologistes, etc. Les thérapeutes du Shepherd Center sont les experts indiscutés de l'enseignement des enfants sourds pour les accompagner vers la compréhension et la parole. Des conseillers sont également présents pour parler avec les parents, surtout après le dépistage de la surdité du nouveau-né. Après l'appareillage, ils enseignent aux parents comment inciter leurs enfants à écouter et les informent sur la façon de les aider à apprendre à entendre selon le degré de perte auditive. Le Shepherd Center se concentre sur la langue parlée, seuls 5 % des enfants utilisent le langage des signes.

Le Sydney Cochlear Implant Centre

Le Sydney Cochlear Implant Centre (SCIC) est le plus grand centre d'implantation en Australie. Il suit ses patients dès leur premier âge ; il compte une cinquantaine d'audiologistes, orthophonistes, travailleurs sociaux et cliniciens et a traité 4000 patients depuis sa fondation en 1984. En raison de l'étendue du pays, le SCIC recourt beaucoup à la télémedecine et dépêchent ses audiologistes 3 ou 4 fois l'an dans les régions éloignées. Par ailleurs, une ligne d'assistance téléphonique fonctionne 24 heures/24. En matière d'implantation pour les enfants, le SCIC prône l'implantation cochléaire

bilatérale simultanée car les résultats sont meilleurs en matière de progression de l'audition. Les chirurgies sont financées par l'hôpital public ou l'assurance maladie privée.

Le Cochlear House de Melbourne

Les premières implantations cochléaires de Cochlear avaient lieu au sein du *Royal Victorian Eye and Ear Hospital* à Melbourne. Mais devant la hausse du nombre de patients, Cochlear a pris l'initiative, en partenariat avec le *Royal Victorian Eye and Ear Hospital*, de créer le premier *Cochlear Care Center* à Melbourne ou *Cochlear House* pour assurer le suivi des implantés. Cochlear prend en charge les besoins en matière de dépannage de tous les patients équipés de ses appareils ainsi que des services de soutien de routine pour les adultes et les enfants plus âgés. Les réglages effectués par des audiologistes sont pris en charge par l'assurance maladie australienne. Le *Cochlear House* dispose aussi d'une équipe de recherche sur place pour, avec les patients, étudier et évaluer les nouveaux processeurs et les différents programmes.

Cochlear en chiffres

- Siège : Sydney, Australie
- 100 centres de recherches
- Première implantation cochléaire en 1978
- 450 000 patients dans le monde

Quelques sites à consulter :

Australian Hearing Club,

<https://www.hearing.com.au/>

The Royal Victorian Eye and Ear Hospital,

<http://www.eyearandear.org.au>

Le Shepherd Centre,

<http://shepherdcentre.org.au/>

Cochlear Care Center,

http://www.eyearandear.org.au/page/Patients/Patient_information/Cochlear_Implant_Clinic/Maintenance_of_the_of_the_speech_processor/The_Cochlear_Care_Centre/

Album photos du voyage,

<https://goo.gl/photos/6uShPSkG9nXA6QX17>



📍 Chambre «sourde», salle d'expérimentation dont les parois absorbent les ondes sonores ou électromagnétiques, en reproduisant des conditions de champ libre et ne provoquant donc pas d'écho pouvant perturber les mesures.

► Actualités

CISIC chez OTICON Médical



La société OTICON Médical a organisé un séjour du 15 au 17 septembre 2016 à Nice : 10 personnes implantées membre de l'association CISIC ont été conviées avec l'accord des équipes médicales qui assurent leur suivi.

Réunions et discussions

Durant ce séjour ponctué de réunions, discussions nous avons rencontré les différents responsables Français et Danois qui composent maintenant la société OTICON Médical.

L'histoire de l'entreprise familiale a été retracée avec les différentes évolutions et améliorations en cours et à venir, l'objectif majeur étant l'amélioration du quotidien de l'implanté.

La société OTICON Médical se compose désormais de 3 sites (Danemark, Suède et France). A Nice, 200 personnes travaillent sur le site (production, d'implants et processeurs, SAV, marketing, etc....).

Visites et échanges

La visite du site de Nice, nous a permis de mieux comprendre les étapes menant à la construction

de l'implant et du processeur. Dans ce monde de l'infiniment petit et du bio-compatibles, chaque service est soumis à de multiples contrôles et validations rendant le process très strict. Au cours de cette journée, un tour de table a été effectué afin que chaque implanté raconte son parcours, ses difficultés, ses besoins et souhaits.

Le dernier jour, un tour de table concernait les permanences CISIC en région et les améliorations envisageables afin que les implantés puissent faire des essais d'aide technique.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies pour nous offrir ce séjour intéressant, enrichissant, émouvant même.

Pascale MICHEL correspondante CISIC Pays-de-Loire

Yves HAMONIC correspondant CISIC Aquitaine

Visite à l'Hôpital Universitaire de Genève

Le 21 Octobre 2016, le service d'implantation cochléaire de l'Hôpital Universitaire de Genève a invité le CISIC à visiter ses locaux et échanger avec les équipes médicales et paramédicales.

Le HUG (Hôpital Universitaire de Genève) est le 1er hôpital universitaire de Suisse en terme d'activité. Il regroupe les hôpitaux et les cliniques, qui représentent en tout 40 centres de soins pour tout le canton. <http://www.curic.ch/>

En 2015, 27 implants cochléaires ont été posés au HUG, soit 369 au total depuis 1985, pour environ 2 tiers sur des adultes et 1 tiers sur des enfants.

En Suisse, seuls 5 centres sont autorisés à poser des implants et à en assurer le suivi, ce qui porte à 2 500 le nombre d'implantés, sur une population de 8 millions d'habitants. A titre de comparaison, la Suisse pose de 150 à 200 implants par an alors qu'en France on en pose une centaine par mois. Les indications d'implantation sont sensiblement les mêmes qu'en France, toutefois leurs ORL adressent plus souvent et plus facilement leurs patients vers les Centres d'implantation.

DES INGÉNIEURS BIOMÉDICAUX RÈGLEURS

Lors de cette visite, le Dr. Angelica Perez Fornos et le Dr Pascal Senn qui dirigent le Centre Universitaire Romand d'Implants Cochléaires (CURIC),

nous ont longuement détaillé leur organisation très singulière avec notamment une équipe d'ingénieurs biomédicaux du Centre qui effectuent eux-mêmes les réglages et sont les interlocuteurs privilégiés pour tous problèmes techniques avant le fabricant.

Cette proximité entre ingénieurs et médecins leur permet également d'explorer différentes pistes de recherches dont notamment celle d'un implant cochléo-vestibulaire.

SYSTÈME VESTIBULAIRE

Par sa fonction vestibulaire, l'oreille interne est un organe essentiel au maintien de l'équilibre. Sur le modèle de l'implant cochléaire pour restituer l'audition, le Pr Jean-Philippe Guyot du CURIC a initié et dirige une recherche dont le but est de restituer cette fonction d'équilibre par un implant vestibulaire chez les patients souffrant d'un déficit des deux oreilles. Genève a été le premier groupe au monde à démontrer qu'une réhabilitation fonctionnelle par implant vestibulaire était possible chez l'homme.

Des recherches sont également en cours sur les traitements médicamenteux.

Des essais sont en cours permettant d'injecter de la cortisone dans l'oreille interne. Cela fonctionne pour certains patients, mais pas pour tous. Il y a 2 projets européens de recherche de régénération de l'oreille, un en contexte avec des implants, l'autre avec des cellules souches.

Au terme de notre journée de visite du service d'implantation du HUG, le Dr Angelica Perez Fornos, ainsi que son équipe, se sont montrés très intéressés par notre travail, et souhaiteraient mettre en place une antenne CISIC.

Nous tenons à les remercier très chaleureusement pour leur accueil et leur disponibilité lors de cette visite ainsi que les représentants de la société Advanced Bionics qui nous ont accompagnées ce jour là.

► Dr Pascal Senn et Dr. Angelica Perez Fornos



► Actualité

CISIC à l'OMS de Genève pour la Journée mondiale de l'audition

AGIR CONTRE LA PERTE AUDITIVE

Le 3 mars dernier s'est déroulée la Journée mondiale de l'audition (World Hearing Day) organisée par l'OMS. L'édition 2017 avait choisi comme thématique « Agir contre la perte auditive : un investissement judicieux ». Parmi les événements de ce jour, l'OMS a organisé un séminaire pour illustrer cette thématique.

Cet événement organisé au siège de l'organisation à Genève en Suisse était présidé par le docteur Etienne Krug, directeur du Département pour la prise en charge des maladies non transmissibles, de la prévention de la violence, du traumatisme et du handicap. Le Dr Shelly Chadha, médecin ORL originaire de l'Inde, responsable du programme pour la prévention de la surdité et de la perte auditive à l'OMS depuis 2011 a introduit et présenté le cadre de ce séminaire.

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Au cœur de ce séminaire, Le Dr David McDaid - économiste en politique de santé à Londres, évaluation économique de la santé publique, évaluation des technologies de la santé est revenu sur les coûts financiers et sociaux qu'occasionnent la non-prise en charge de la surdité dans le monde. Des coûts colossaux puisque, selon un rapport de l'organisation de 2016, celles-ci s'élèveraient à 750 milliards de dollars, soit la somme des PIB réunis de la Chine

et du Brésil ! Sont considérés dans le calcul les soins de santé hors appareillage, la perte d'efficacité professionnelle, les coûts sociaux de l'isolement et de la stigmatisation et ceux dédiés à l'accompagnement scolaire des enfants

ÉVENTAIL DES SOLUTIONS ENVISAGÉES.

L'éventail des solutions envisagées va de la prévention au diagnostic précoce en passant par la réadaptation, l'éducation et l'autonomisation.

A destination des pouvoirs publics, l'OMS appelle à améliorer les systèmes de santé existants par :

- Allocation des ressources nécessaires.
 - Intégration des soins de l'oreille et de l'audition dans les systèmes de santé.
 - Renforcement des capacités en matière de ressources humaines.
 - Mise en œuvre de programmes de détection et d'intervention précoces.
 - Amélioration de la sensibilisation dans tous les secteurs de la société.
- Enfin, l'organisation pointe quelques actions socialement « rentables » telles que :
- Prévention de la déficience auditive par la protection contre les sons trop forts ; diagnostic et le traitement de l'otite moyenne.
 - Diagnostic précoce de la déficience auditive en organisant un dépistage chez les nouveau-nés, les enfants d'âge scolaire, les adultes âgés de plus de 50 ans.
 - Réadaptation et accompagnement pour l'utili-

sation continue des aides auditives.

- ET... l'amélioration de l'accès aux implants cochléaires.



World Hearing Day

CISIC EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION

Présentes lors de cet événement, Catherine et Delphine du CISIC ont été heureuses de pouvoir échanger pendant les débats. Par leur présence ce jour à Genève, elles ont tenu à associer pleinement le CISIC à la prochaine résolution en faveur des actions à mettre en place par tous les pays signataires pour la prévention de la perte auditive au niveau international.

Cette résolution doit être soumise au vote de la 70^{ème} assemblée mondiale de la santé qui doit se tenir du 22 au 31 mai à Genève.



Dernière minute

L'OMS adopte une résolution historique sur la santé auditive.

Réunie à Genève du 27 au 31 mai, la 70^{ème} Assemblée mondiale de la santé, l'organe décisionnel de l'Organisation mondiale de la Santé, a adopté une résolution historique concernant la santé auditive. Décryptage de cette résolution avec le Dr Shelly Chadha, responsable du programme de prévention de la surdité de l'OMS.

Résolution accessible en ligne :

[HTTPS://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA70/A70_R13-en.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA70/A70_R13-en.pdf)

3 mars 2017, CISIC à l'OMS.

► Vos droits

La retraite anticipée des assurés handicapés

Les assurés qui travaillent ou ont travaillé tout en étant atteints d'une incapacité permanente, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une retraite anticipée au titre du handicap. Pour pouvoir y prétendre, il vous faudra prouver que vous étiez reconnu en situation de handicap sans interruption pendant la durée d'assurance totale exigée.

LES TERMES ET CONDITIONS DE DURÉE D'ASSURANCE À REMPLIR

La durée d'assurance cotisée : Elle correspond à des années de travail effectif, soit les années réellement travaillées et pendant lesquelles vous avez cotisé aux prélèvements sociaux.

Les trimestres assimilés : Il s'agit de trimestres reportés au compte carrière des assurés pour compenser l'absence de salaires au cours de certaines périodes d'arrêt de l'activité (ex : arrêts maladie, maternité, chômage, congé parental, service militaire).

La durée d'assurance totale : C'est l'addition du total des trimestres d'assurance cotisée et du total des trimestres assimilés.

Exemple : 125 trimestres d'assurance cotisée (travail effectué) + 6 trimestres assimilés (arrêt maladie) = 131 trimestres de durée d'assurance totale.

À noter : le salaire minimum permettant de valider un trimestre est fixé chaque année par arrêté.

LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Il s'agit de prouver que l'incapacité permanente ou le handicap égale au moins à 50 % (ou que vous vous aviez le statut de travailleur handicapé) pendant la durée d'assurance totale et la durée d'assurance cotisée exigées pour fixer l'âge d'accès au bénéfice de la retraite anticipée. Cette condition doit être justifiée par un document de la Commission qui s'est prononcée sur votre handicap.

Exemple 1 : salarié de 1979 à 1998

Reconnu travailleur handicapé en 1999, Carte d'invalidité délivrée en 1999.

Les conditions ne sont pas remplies car toute la période d'activité a été effectuée en dehors de la période de reconnaissance du statut de Travailleur handicapé.

Exemple 2 : salarié de 1975 à 2006 (né en 1957)

Reconnu travailleur handicapé en 1994 avec carte d'invalidité en 1994.

Les conditions ne sont pas remplies car la reconnaissance sous statut de TH ou au titre d'une incapacité de 50 % minimum ne couvre pas toute la durée d'assurance exigée pour fixer l'âge d'accès à la retraite anticipée.

Exemple 3 : Année de naissance 1962, statut de RQTH et carte d'invalidité depuis 1984.

Activité effective depuis 1981, 136 trimestres de durée totale d'assurance et 126 trimestres cotisés. Toutes les conditions d'ouverture du droit à une retraite anticipée au titre du handicap sont remplies au 55^e anniversaire.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Faire le point de son relevé de carrière. Pour connaître le détail de votre carrière, il convient de demander à votre Caisse d'assurance retraite régionale, un relevé de carrière. Vous pouvez le consulter en ligne en allant sur le site internet de

l'assurance retraite : www.lassuranceretraite.fr

Vous pourrez ainsi, (à l'aide du tableau ci-joint), vérifier à quel âge vous pourriez ouvrir droit à une retraite anticipée (dès lors que toutes les autres conditions seront remplies).

Le formulaire de demande d'attestation de départ en retraite anticipée des assurés handicapés.

Contacter votre Caisse Régionale pour obtenir un formulaire de demande d'attestation de départ en retraite anticipée des assurés handicapés et le renvoyer à votre Caisse régionale. Celle-ci vous fera savoir, si vous remplissez ou non les conditions exigées pour prétendre à une retraite anticipée au titre du handicap.

Si vous remplissez les conditions une attestation positive vous sera délivrée. Elle vous permettra de déposer votre demande de retraite auprès de votre Caisse régionale, 6 mois avant la date du point de départ à la retraite que vous choisirez.

Attention ! si vous percevez une pension d'invalidité, celle-ci cessera d'être versée dès l'attribution de votre retraite anticipée.

EN SAVOIR PLUS

3 adresses à consulter :

- <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/mes-droits-selon-de-mon-parcours/droits-lies-aux-enfants.html>
- <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/mes-droits-selon-de-mon-parcours/handicap-inaptitude.html>
- <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/age-et-montant-de-ma-retraite/quel-sera-montant-ma-retraite/le-calcul-en-detail.html>

► Vie associative

Journées d'informations CISIC, Assemblée générale 2016



En marge de sa 13^e Assemblée Générale en septembre, le CISIC a tenu une journée d'informations en présence des différents acteurs du monde de l'implant cochléaire. L'assemblée au cours de laquelle ont été approuvés le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée (<http://www.cisic.fr/association/m-cisic-documents>) a été suivie par une journée de sensibilisation à la pratique des aides techniques. Pour beaucoup d'adhérents, c'était l'occasion d'un échange plus personnalisé.

Les photos de cette journée :

<https://goo.gl/photos/SA3grWn3qjTCa8nt8>

► Dossier

Sécurité sociale et mutuelles

Prise en charge de l'entretien de l'implant cochléaire par la sécurité sociale et les mutuelles

En France, l'implant est pris en charge par le système d'assurance maladie (sécurité sociale et mutuelles).

Les principes de cette prise en charge et les liens vers les textes légaux sont présentés dans l'article **«coût de l'implant cochléaire»**.

Les procédures de prise en charge pour l'achat et la pose de l'implant cochléaire ainsi que pour le renouvellement des processeurs sont gérées directement par les hôpitaux.

Cet article présente uniquement la marche à suivre pour les demandes de remboursement qui doivent être faites directement par la personne implantée pour la **prise en charge des piles jetables ou batteries rechargeables, ainsi que pour l'entretien du processeur et le remplacement de certains de ses accessoires**.

Chaque porteur d'implant cochléaire bénéficie de deux forfaits sécurité sociale pour l'achat de consommables et l'entretien de son implant cochléaire :

❶ au choix, un forfait de **120 € par an couvrant les achats de piles jetables** ou bien une prise en charge de **600 € couvrant le remplacement des batteries et/ou de leur chargeur**.

Important :

👉 **durant une même année** on peut bénéficier soit d'une prise en charge de piles jetables, soit d'une prise en charge de batteries rechargeables ou du chargeur, mais pas des deux ! Une fois que l'on a fait une demande de remboursement de l'un des deux types de produit, on n'a plus le droit d'en faire au titre de l'autre pendant l'année civile en cours. Par contre, légalement, rien n'empêche de faire plusieurs demandes de remboursement de piles la même année même s'il est préférable de regrouper les demandes pour éviter les erreurs de la sécurité sociale.

👉 en plus de l'incompatibilité avec le forfait «piles jetables» déjà mentionné, **la prise en charge de batteries et/ou du chargeur n'est possible au plus tôt que «5 ans après la primo-implantation»**. Il n'est donc pas possible de demander à la sécurité sociale le remboursement du remplacement de batteries rechargeables durant les 5 premières années après l'implantation. Il y a vraiment un problème dans la rédaction du décret de prise en charge, car évidemment les batteries livrées initialement avec le processeur ne durent généralement pas 5 ans...

A noter que cette limitation n'existe pas lors du renouvellement d'un processeur ou même la réimplantation d'une oreille puisque **le décret de prise en charge** indique explicitement « 5 ans après la primo-implantation ».

❷ un forfait de **100 € par an couvrant le coût d'autres produits ou accessoires nécessaire à l'entretien du processeur et aux réparations hors garantie**.

Le code de la sécurité sociale définit précisément ce qui peut être pris en charge au titre de ce forfait ainsi que les conditions de prise en charge :

Réparations du processeur et remplacement des accessoires pour les implants cochléaires et implants du tronc cérébral, **hors garantie**.

La prise en charge de ce forfait sera assurée **uniquement sur prescription et sur facture**.

Sont *notamment* considérés comme accessoires :

- le câble d'antenne,
- l'antenne,
- l'aimant,
- la corne,
- la boucle à induction,
- la boucle d'attache,
- le câble audio,
- le câble TV,
- le câble d'adaptateur,
- le câble FM,
- le boîtier de piles,
- le couvercle du boîtier de piles,
- le couvercle d'antenne,
- le microphone,
- le cordon d'alimentation,
- le cordon microphone,
- les écouteurs.

Mais comme l'indique l'utilisation du mot *notamment* dans le décret, cette liste n'est pas exhaustive.

Par exemple les produits et prestations suivantes sont également prises en charge, à condition que le prescripteur et le fournisseur mentionnent tous les deux le code du forfait :

• les cartouches de produit déshydratant nécessaire à la déshumidification quotidienne du processeur.

En cas d'implantation bilatérale, un forfait de chaque type est alloué pour chaque implant, et les montants pris en charge annuellement sont donc doublés.

MONTANTS EFFECTIVEMENT REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE AU TITRE DES FORFAITS (DOUBLÉS EN CAS D'IMPLANTATION BILATÉRALE)

Le montant indiqué pour chaque forfait correspond au montant cumulé maximum des factures qui seront prises en charge au moins partiellement par la sécurité sociale au titre de ce forfait, mais seul le montant facturé est pris en charge s'il n'atteint pas le montant du forfait.

De plus, les remboursements n'atteindront ce montant que si le porteur d'implant bénéficie d'une prise en charge à 100%.

C'est rare, car la surdit   elle seule ne l'autorise pas : pour bénéficier du 100%, il faut souffrir de pathologies spécifiques associées à la surdit  , ou bien avoir des revenus inférieurs à un plafond assez bas. Dans le cas g  n  ral, le montant du remboursement par la s  curit   sociale n'est que de 60% du montant factur  .

Le tableau ci-dessous indique pour chaque forfait le montant maximum rembours   par la s  curit   sociale en fonction du taux de prise en charge :

Dans le cas d'une prise en charge    60% et/ou si le montant des factures associ  es    un forfait

Code LPP	Nom du forfait	Montant maximum rembours�� si prise en charge �� 60% (cas g��n��ral)	Montant maximum si prise en charge �� 100% (cas particulier)
2325090	IMPLANT COCH OU TRONC CEREBRAL, PROCESSEUR, FORFAIT ANNUEL PILES JETABLES	72 �� par an	120 �� par an
2326941	IMPLANT COCH OU TRONC CEREBRAL, PROCESSEUR, CHARGEUR ET BATTERIES RECHARGEABLES	360 ��	600 ��
2350922	IMPLANT COCH OU TRONC CEREBRAL, PROCESSEUR, FORFAIT ANNUEL ACCESSOIRES	60 �� par an	100 �� par an

dépassent son plafond, les frais non remboursés restent à la charge du patient. Certaines mutuelles complémentaires peuvent les prendre en charge en partie ou en totalité : si vous disposez d'une mutuelle, renseignez vous !

Important :

pour que le montant facturé au delà des forfaits puisse être remboursé par une mutuelle complémentaire, il faut qu'il figure sur un relevé de sécurité sociale : il est donc important de transmettre à la sécurité sociale la copie de l'ensemble des factures même si leur montant cumulé dépasse celui du ou des forfaits.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Les demandes de prise en charge par la sécurité sociale d'un ensemble de produits couverts par ces forfaits doivent inclure **obligatoirement** :

- ① une **prescription médicale pour chaque produit et/ou réparation** mentionnant le code LPP du forfait correspondant, y compris pour les piles jetables dans la plupart des caisses de sécurité sociale ;
 - ② une ou plusieurs **feuilles de soin** mentionnant chaque produit et le code LPP du forfait correspondant ;
 - ③ une ou plusieurs **factures** mentionnant chaque produit et le code LPP du forfait correspondant ;
- La présence des codes LPP sur l'ordonnance, la feuille de soin et les factures est requise par la loi : s'ils n'y figurent pas, la sécurité sociale est dans son droit si elle vous refuse le remboursement ! De même, la sécurité sociale peut refuser le remboursement si la date de l'ordonnance est postérieure à la date de facturation, ou bien antérieure de plus de 6 mois à cette date.

En plus des documents mentionnés précédemment, il est conseillé de joindre à votre demande une lettre rappelant :

 que vous êtes porteur d'un implant cochléaire (ou de deux si vous êtes implanté bilatéral)

 que vous désirez que le relevé mentionne bien la totalité des frais réels afin que vous puissiez vous faire rembourser le complément par votre mutuelle si vous en avez une.

Enfin, sachez qu'il n'y a aucune obligation de regrouper les demandes de remboursement des achats de l'année en une seule demande car le système informatique des caisses de sécurité sociale est capable de gérer les forfaits en cas de demande de remboursement fractionnées. Néanmoins il peut être plus simple pour vous de les grouper en une seule demande annuelle afin de pouvoir vérifier plus facilement que la sécurité sociale n'a pas fait d'erreur dans le calcul de vos remboursements au titre des forfaits implant.

QUE FAIRE EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'UN DES FORFAITS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Si votre demande de prise en charge respecte strictement ce qui est décrit ci-dessus et qu'elle est malgré tout refusée par votre caisse de sécurité sociale, alors, vous devez faire une réclamation mentionnant que vous avez droit à la prise en charge demandée «en vertu de l'arrêté ministériel du 2 mars 2009 relatif à l'inscription de systèmes d'implants cochléaires et du tronc cérébral au chapitre 3 du titre II et au chapitre 4 du titre III de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale paru au Journal Officiel du 6 mars 2009.»

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU / DES FRAIS NON COUVERTS PAR UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE ?

Lorsque la demande est envoyée à la sécurité sociale, de plus en plus de mutuelles reçoivent automatiquement de la sécurité sociale la demande de remboursement du montant restant à votre charge (il faut tout de même que vous ayez déclaré votre mutuelle auprès de votre caisse de sécurité sociale).

Si ce n'est pas le cas pour vous, alors vous devez envoyer à votre mutuelle votre décompte de Sécurité Sociale accompagné d'une copie des factures.

Si une partie de la facture reste encore à votre charge et si vous avez une 2^{ème} mutuelle : vous pouvez envoyer le décompte de votre 1^{ère} mutuelle accompagné également d'une copie des factures.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

EXEMPLE 1

En 2011, achat de 120 piles pour implant cochléaire en une seule fois :

- montant payé : 61.82 € (< plafond 120 € du forfait piles jetables)
 - montant remboursé par la sécurité sociale : 40.18 € = 65% de 61.82 € car à la date d'achat des piles le taux de prise en charge était égal à 65% au lieu de 60%.
 - montant remboursé par la mutuelle complémentaire : 21.64 € = 61.82 € - 40.18 €
- Le remboursement sécurité sociale + mutuelle a donc été total dans ce cas.

EXEMPLE 2

En 2012, achat d'accessoires pour un processeur Cochlear CP810 (une seule commande : 2 lots de 2 protection microphone + 1 lot de 3 recharges dessiccantes dry-brick)

- montant payé : 43.09 € (< plafond 100 € du forfait accessoires)
 - montant remboursé par la sécurité sociale : 25.85 € = 60% de 43.09 €
 - montant remboursé par la mutuelle complémentaire : 17.24 € = 43.09 € - 25.85 €
- Le remboursement sécurité sociale + mutuelle a donc été total dans ce cas.

ENQUÊTE CISIC 2012

Pour savoir ce que pensent les porteurs d'implant cochléaire de leur implant, comment ils l'utilisent au quotidien, et quels sont les problèmes qu'ils rencontrent, le CISIC a réalisé une enquête fin 2012 qui comprenait 94 questions et à laquelle 702 personnes ont répondu.

- Comment les personnes implantées qualifient leur audition ?
- Combien de personnes implantées réussissent à téléphoner ?
- Et si elles ne peuvent pas téléphoner, ont-elles fait des essais avec un téléphone adapté ?
- Quels types de musiques apprécient-elles ?
- Ont-elles toujours des réglages réguliers ?
- quelles est la prise en charge réellement obtenue pour les frais en rapport avec l'implant ?

Document de synthèse téléchargeable sur notre site internet :

www.cisic.fr/CISIC/media/doccisic/synthese_questionnaire_cisic2012.pdf

Partenariat

Rééducation téléphonique**Un support de rééducation de la communication téléphonique chez les adultes malentendants appareillés ou implantés cochléaires diffusé auprès de 2000 orthophonistes**

Lauréat de l'appel à projets 2016 de la fondation Agir pour l'Audition, le CISIC (le Centre d'Information sur la Surdit  et l'Implant Cochl aire) a pr sent  un support de r  ducation de la communication t  l phonique chez les adultes malentendants appareill s ou implant s cochl aires. Celui-ci sera diffus  aupr s de 2000 orthophonistes.

LE T  L PHONE, UN LIEN VITAL AVEC LE MONDE

L'utilisation du t  l phone constitue un enjeu vital pour l'int gration sociale des personnes malentendantes. Pour les personnes implant es, la r  ussite de l'implantation est conditionn e par la capacit  d'utiliser le t  l phone, possibilit  qui se trouve largement renforc e par une r  ducation orthophonique.

Cette corr lation entre utilisation du t  l phone et qualit  de vie a pouss  le CISIC   promouvoir le maximum d'outils de r  ducation en vue d'am liorer l'usage du t  l phone au quotidien. C'est ainsi que le CISIC a d cid  de soutenir ce programme.

T  L R  HABILITATION DE LA COMMUNICATION T  L PHONIQUE (TCT-6).

Elabor  en 2015 par S. Dupr , M. de Bergh et S. Borel, orthophonistes au Centre Implant Adulte (GH Piti -Salp tri re, Paris), ce programme de t  l r  habilitation a  t  test  aupr s de 10 per-

sonnes adultes porteuses d'implants cochl aires. Ce dernier repose sur une s rie de 6 modules durant une semaine chacun, soit 54 exercices progressifs qui ont pour objectif de restaurer la confiance du patient dans l'utilisation du t  l phone et de le rendre plus autonome vis- -vis de ses proches et de ses coll gues.

UN PROGRAMME DE R  EDUCATION, DES R  SULTATS PROBANTS

Les premiers r  sultats ont montr  une am lioration de l'utilisation du t  l phone chez tous les patients avec une augmentation du nombre d'appels t  l phoniques pass s et re us ainsi qu'une am lioration de la qualit  de vie. Apr s avoir remport  l'appel   projets de la fondation Agir pour l'Audition, le CISIC va  diter et diffuser largement le TCT-6 aupr s de 2000 orthophonistes, des centres d'implantations et des r  seaux professionnels ainsi qu'  un maximum de patients malentendants, appareill s ou implant s.

Le programme TCT-6 est   ce jour l'unique support abordant la question de la r  ducation orthophonique de la communication t  l phonique chez les adultes malentendants et implant s cochl aires.

DIFFUSION ET RETOURS D'EXP RIENCES

  partir d'octobre 2017, plus 2000 orthophonistes pourront recevoir sur demande un kit comprenant

un livret « orthophoniste » + 2 livrets « patient ». Ce kit sera  galement diffus  aupr s de tous les centres d'implantation de France, des centres de formation en orthophonie, des r  seaux de professionnels sp cialis s dans le suivi de patients implant s ou encore aupr s des r  seaux professionnels orthophonistes « g n ralistes ».

De janvier   juin 2018, un recueil des retours patients/entourage et des orthophonistes sera lanc  au moyen d'un questionnaire papier et en ligne. Les r  ponses   ce dernier seront ensuite analys es et aboutiront   la r  daction du rapport final dont les r  sultats seront pr sent s en d cembre 2018. Le programme TCT-6 fera  galement l'objet de communication dans les congr s ainsi que dans la litt rature scientifique.

DONN ES ET ACTEURS

Les troubles auditifs en France :

- 16% de la population fran aise serait atteinte de d fici nce auditive s v re   profonde, une proportion qui augmente avec l' ge. Pour cette population, le taux d'appareillage en proth ses auditives est de 34%.
- 20 000 personnes souffrant d'une surdit  profonde   totale sont porteuses d'implant cochl aires (uni- ou bilat ral).
- Environ 1500 personnes sont implant es chaque ann e en France (chiffres CISIC).

Acc s au formulaire de pr -inscription en ligne pour recevoir ces kits (r  serv  exclusivement aux orthophonistes) :

<http://www.cisic.fr/association/m-actualite-cisic/548>



La fondation Agir pour l'Audition (www.agirpourl audition.org) est une fondation reconnue d'utilit  publique. Sa mission est de sensibiliser le grand public afin de permettre de mieux entendre tout au long de la vie. Chaque ann e, elle lance un appel   projets et soutient financ irement les organismes menant des actions en faveur des personnes d fici ntes auditives afin de faire  voluer le regard sur la malentendance.

► **Aides techniques** *Les accessoires de communication sans fil des processeurs d'implant cochléaire de dernière génération*

Les processeurs d'implant cochléaire de dernière génération Cochlear (CP910) intègrent un récepteur radio qui permet de se passer de boucle magnétique ou de récepteur FM couteux pour améliorer l'écoute dans différentes situations. Si vous portez l'un de ces processeurs, privilégiez les produits sans fil de la marque, car ils sont très bien intégrés au système d'implant. Vous en avez peut-être reçu un avec votre processeur.

Cochlear propose ces **accessoires pour le CP910** (partenariat avec **ReSound**, les accessoires sont directement compatibles avec les aides auditives de cette marque) :

► **Phone Clip** : interface avec tous les appareils compatibles Bluetooth (la plupart des téléphones portables, certains téléphones fixes, les tablettes, ordinateurs, quelques rares téléviseurs).



ReSound Phone Clip

► **TV Streamer** : un transmetteur audio sans fil pour TV et autre source audio non compatible Bluetooth.



TV Streamer sans fil Cochlear™

► **Cochlear Wireless Mini Microphone 2+** : un microphone déportable

Le processeur de dernière génération d'**Advanced Bionics**, le **Naida**, peut recevoir un récepteur radio miniaturisé spécialement conçu pour faire corps avec le processeur en le rendant compatible avec des **accessoires** commercialisés par **Phonak**, les accessoires étant bien entendu directement compatibles avec certaines aides auditives de cette marque :



Cochlear Wireless Mini Microphone 2+

► **Le Phonak EasyCall** : interface avec tous les appareils compatibles Bluetooth (la plupart des téléphones portables, certains téléphones fixes, les tablettes, ordinateurs, quelques rares téléviseurs).



Phonak easy call

► **Le Phonak TVLink II** : un transmetteur audio sans fil pour TV et autre source audio non compatible Bluetooth.



Phonak TVLink II

► **Roger pen et Roger Clip-on Mic** sont des micros sans fils déportables (le premier intègre également une fonction interface Bluetooth).



Phonak rogers pen

A ce jour, **Med-el** et **Oticon Médical** (ex Neurelec) ne proposent pas de systèmes équivalents aussi intégrés, mais certains accessoires Phonak mentionnés ci-dessus sont néanmoins compatibles avec tous les processeurs quelle que soit leur marque et modèle, à condition qu'ils soient équipés d'un capteur de boucle magnétique ou bien qu'on puisse leur brancher un récepteur radio Phonak miniaturisé. Malgré tout, le niveau d'intégration n'est pas le même que dans le cas des CP910 et Naida. Il est aussi possible d'utiliser de très nombreux accessoires communiquant par couplage magnétique : voir les autres rubriques «aides techniques».

On peut néanmoins penser que les prochains processeurs de marque **Advanced Bionics**, **Med-el** et **Oticon Médical** intégreront directement un récepteur radio comme les processeurs Cochlear actuels.

► Rencontres

Nos Réunions d'informations

Permanences...



▲ Etienne, Robert et Maxime

Trois de nos jeunes délégués !

« Venez les rencontrer lors de leurs permanences sur Montpellier et Paris... implantés, ils sauront vous informer en toute confiance... »

TOULOUSE 09 et 10 juin 2017



▲ Danièle, Rosemarie, Marcelle, Charles...

Avant la réunion du 10 juin, nos bénévoles Ciscic s'informent ! Les voici chez Cochlear à Toulouse le 9 juin pour apprendre à maîtriser les différents produits, en avoir une meilleure connaissance et pouvoir en parler lors de leurs permanences en région.

NANTES ET TOURS 25 mars 2017 et 5 novembre 2016



BELLE RÉUSSITE POUR NOS JOURNÉES D'INFORMATION

Ciscic rassemble toujours lors de ces journées pour des moments de rencontre autour d'ateliers et de discussions avec nos bénévoles venus de toutes les régions.

– Discuter avec une personne porteuse d'un implant depuis plus de 15 ans et constater le confort apporté pour l'intégration sociale et penser que les progrès sont toujours possibles est enthousiasmant et motivant écrivait l'une des participantes.

– J'ai été heureuse de rencontrer des femmes qui portent des cheveux très courts et qui n'ont pas peur de montrer leur processeur vocal, preuve que les mentalités évoluent.



Lors de ces journées, Ciscic laisse une large place aux ateliers d'aides techniques. Autour de stands spécifiques consacrés à la télévision, au téléphone et au système FM, les participants testent individuellement chaque dispositif avec parfois des résultats aussi étonnants qu'émouvants comme ces gens découvrant qu'ils pourront se passer des sous-titres tout simplement en affinant les paramètres de leur programme T.

► Nous retrouver sur internet
www.ciscic.fr

► CISCIC sur Facebook et Google

- Pour suivre l'actualité sur l'implant cochléaire et notre association.

www.facebook.com/ciscic.info

- Un groupe, pour échanger avec des personnes concernées par l'implant cochléaire

www.facebook.com/groups/ciscic/

- Le nouveau forum Google :
http://groups.google.com/group/implants_cochleaires

► CISCIC sur Youtube

www.youtube.com/c/AssociationCISCIC

► La veille du CISCIC sur l'implant cochléaire dans la presse francophone
<http://www.scoop.it/t/implants-by-verodoc>

► La lettre mail mensuelle d'information

Pour recevoir la lettre mensuelle adressez-nous une adresse mail valide, et pensez à nous ajouter dans votre répertoire : info@ciscic.fr.

► **Assemblée générale et journée d'information** *Samedi 30 septembre 2017 - Paris*

Les thèmes des conférences seront les suivants :

• **PROGRAMME DE RÉÉDUCATION DE LA COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE**

L'orthophoniste Stéphanie Borel développera le thème de la rééducation téléphonique, enjeu majeur d'intégration sociale pour les porteurs d'implants.

Ensuite, elle présentera le support de rééducation de la communication téléphonique chez les adultes malentendants appareillés ou implantés cochléaires, soutenu par le CISIC et lauréat de l'appel à projets lancé en 2016 par la fondation Agir pour l'Audition.

Pour en savoir plus : consulter l'article page 8.

• **SANTÉ AUDITIVE : HORIZON 2025**

Intervention filmée du professeur Jean-Luc Puel, directeur de recherche à l'Inserm et Président de l'association Journée Nationale de l'Audition (JNA) qui reviendra sur l'importance de l'audition pour la santé et les perspectives pour guérir ou pallier les déficiences auditives grâce aux nouvelles technologies et aux nouvelles thérapies pharmacologiques ou géniques à l'Horizon 2025. Pour en savoir plus : <http://www.journee-audition.org/pdf/actes-du-colloque-2017.pdf>

Programme de la journée

Amphithéâtre Bruxelles et les salles Oslo, Madrid, Londres, Paris.

9h30 : Assemblée générale CISIC. • 10h30 : Conférences.

- A partir de 11h : Stands.
 - Fabricants d'implants cochléaires : ADVANCED BIONICS, COCHLEAR, MEDEL, OTICON-NEURELEC.
 - Revendeur d'aides techniques : AUDILO, ODITIF, PHONAK.
 - Assurance implant cochléaire : Présence de M. Jean-Luc Maixant, agent général Allianz qui pourra répondre à vos questions.
 - L. s'emmêle : Découverte de l'atelier de Delphine LORTON, créatrice des bijoux pour appareils auditifs et implants cochléaires.
- 14h : Ateliers fabricants d'implants cochléaires : ADVANCED BIONICS, COCHLEAR, MEDEL, OTICON-NEURELEC

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Vous êtes conviés à participer à la 14^{ème} Assemblée Générale 2017 de l'Association CISIC qui aura lieu le :

Samedi 30 septembre 2017 à 9h30

à la FIAP JEAN MONNET

30 rue Cabanis 75014 Paris.

À l'ordre du jour :

- rapport moral présenté par la présidente,
- rapport financier présenté par la trésorière,
- élection du Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir joint en bas de cette page. Votre présence sera un témoignage de confiance à l'équipe de bénévoles qui gère l'association et un gage d'intérêt envers notre action d'information sur l'implant cochléaire.

Catherine Daoud
Présidente CISIC

POUVOIR (À RETOURNER : ASSOCIATION CISIC 41 RUE HENRI BARBUSSE 75005 PARIS)

Je soussigné(e) : , membre de l'Association CISIC,

donne pouvoir par la présente à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le 30 septembre 2017 à Paris, et en conséquence d'assister à cette Assemblée en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Le :

« Bon pour pouvoir »
(Mention manuscrite)

Signature

Fabricant

Advanced Bionics

79, rue Maryse Bastié – CS 90606
69675 Bron Cedex
Tel : 04 72 14 54 60
E-mail : info.france@advancedbionics.com

Advanced Bionics la solution



Advanced Bionics

Consignes d'utilisation de l'AquaCase



1- Éléments nécessaires

- 1 Boîtier AquaCase (avec joint d'étanchéité)
- 1 Antenne AquaMic
- 1 Cache coloré AquaMic
- 1 Cordon pour AquaMic
- 1 Clip pour boîtier AquaCase
- 1 Option de port pour l'AquaCase (brassard, lanière)
- 1 Batterie PowerCel 110 pour Naïda CI

2- Programme adapté

Le microphone de l'antenne AquaMic doit être activé.
Votre centre de réglage doit vous avoir prévu un programme dédié.

3- Entretien

- S'assurer que le joint d'étanchéité est correctement placé dans sa loge avant toute utilisation
- Veiller à rincer à l'eau claire le boîtier AquaCase après utilisation notamment après la baignade
- Penser à remplacer le joint de l'AquaCase une fois par an ou plus souvent en cas d'utilisation de l'AquaCase pour la baignade



Autres utilisations possibles de l'AquaCase ...



[D'autres fiches pratiques sont disponibles sur demande à notre Service Clients](#)

04 72 14 54 60 • info.france@advancedbionics.com

Advanced Bionics Sàrl • 9 rue Maryse Bastié - CS 90606 • 69675 BRON Cedex • FR - SIRET 395 141 625 00032 - 395 141 625 R.C.S Lyon

Une marque Sonova



rivière et lac



océan



piscine et spa



pluie et humidité



douche et bain



boue et saleté



transpiration

Fabricant

Cochlear France

135 route de Saint-Simon – CS 43574
3105 Toulouse Cedex 1
Tél : 0805 200 016
servicepatients@cochlear.com

Cochlear à votre service

Un soutien pour votre avenir
Déposez votre dossier !

Bourse d'études
Graëme Clark
2017

Vous souhaitez tenter votre chance ?

Contactez votre service patients
pour connaître les modalités de participation
et recevoir votre dossier d'inscription.

0805 200 016
(appel gratuit)




La bourse d'études Graëme Clark

Avec la bourse d'études Graëme Clark, Cochlear soutient les porteurs d'implant en les aidant financièrement à poursuivre leurs études post-baccalauréat. Son montant s'élève à 4 000 euros, versés en deux fois.

Le travail du Professeur Graëme Clark



Graëme Clark a été le Professeur du Département ORL de l'Université de Melbourne. Son travail de pionnier a conduit son département au développement du premier implant multi-canaux et à son activation en 1978, puis à la conception du premier implant Nucleus en 1982. Son engagement à vie afin de trouver une solution pour les personnes atteintes de surdité a abouti à une révolution, non seulement pour les personnes concernées mais aussi pour leur famille et amis.

Le lauréat 2016



Benjamin Alzingre, 18 ans, a été implanté de l'oreille droite à l'âge de 2 ans et de l'oreille gauche à l'âge de 10 ans au CHU de Montpellier. Il poursuit avec succès ses études à l'institut de formation en masso-kinésithérapie de l'Aspah de Limoges dans le but d'obtenir le diplôme de kinésithérapeute. Cette bourse lui permettra également de pouvoir réaliser certains de ses rêves de voyage car son handicap visuel lui a fait prendre conscience de l'urgence à voir le monde.

Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux étudiants implantés Nucleus® qui ont :

- été reçus à l'examen du baccalauréat,
- déjà débuté ou doivent commencer leurs études supérieures au plus tard à la prochaine rentrée scolaire.

La bourse est attribuée en fonction des résultats scolaires, et également en tenant compte des activités ayant trait au sport, à la culture, à un engagement associatif, humanitaire...

La clôture des inscriptions aura lieu le 15 septembre 2017.

Le jury composé de professionnels de l'audition (médecins, orthophonistes, régleurs,...) se réunira mi-octobre et définira le lauréat.

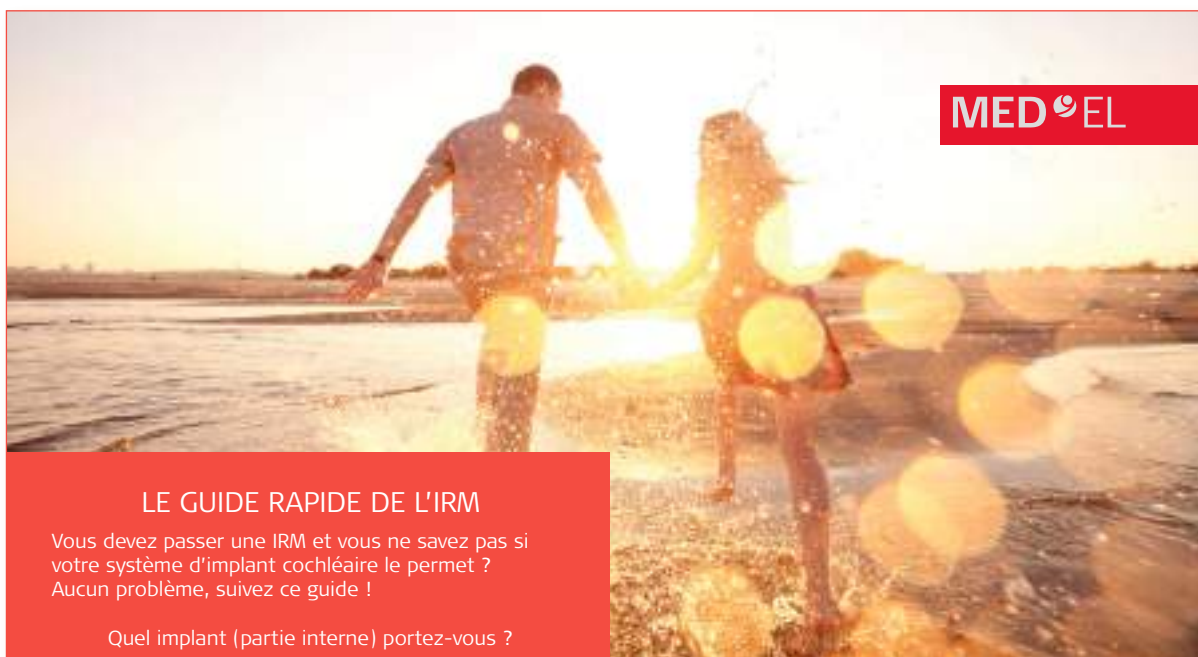
Le prix sera remis lors d'une cérémonie dont la date sera communiquée au lauréat.

Fabricant

VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 avenue Roumanille – Bât. 6 – CS 70062
06906 Sophia-Antipolis Cedex
Tél. : 04 83 88 06 00
Email : office@fr.medel.com – www.medel.com

Medel protège votre audio processeur



LE GUIDE RAPIDE DE L'IRM

Vous devez passer une IRM et vous ne savez pas si votre système d'implant cochléaire le permet ? Aucun problème, suivez ce guide !

Quel implant (partie interne) portez-vous ?



COMPATIBLE IRM
• Jusqu'à 1,5 Tesla sans retrait chirurgical de l'aimant**
• à 3,0 Tesla sans retrait chirurgical de l'aimant**

COMPATIBLE IRM
• Jusqu'à 1,5 Tesla sans retrait chirurgical de l'aimant**

Le centre de radiologie doit contacter MED-EL pour connaître le protocole spécifique à l'examen (orientation de la tête par exemple). Un bandage pourra être appliqué sur la tête.

Le centre de radiologie doit contacter MED-EL pour connaître le protocole spécifique à l'examen (orientation de la tête par exemple). Un bandage devra être appliqué sur la tête pour les IRM à 1,0 et 1,5 Tesla.

Pendant l'examen (ou proche de tout champ magnétique), il est impératif d'enlever l'audio processeur (partie externe) et ses accessoires.

Juste après l'examen, vous pouvez directement remettre l'audio processeur (sauf indication contraire de l'équipe médicale), et **entendre de nouveau**.

Référez-vous au manuel d'utilisation de votre audio processeur, dans la rubrique «Avertissements et précautions générales» pour plus de détails sur les divers examens médicaux possibles.

* ABI = implant du tronc cérébral
** sous certaines conditions

Le MED-EL Care Center déménage !

Le **Care Center** de Paris fait peau neuve et déménage pour vous offrir un service toujours plus adapté.

Retrouvez nous au :

7 Rue Abel
75012 Paris
01 40 21 83 68
M°/RER Gare de Lyon
(sortie n°1 Boulevard Diderot)
office.paris@fr.medel.com

Ouvert

du Mardi au Vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

Et toujours.....

Une question ?
Besoin d'aide ou d'un dépannage ?

Contactez notre service après-vente de Sophia Antipolis du

lundi au vendredi
de 9h00 à 13h00
de 14h00 à 17h00.

Fabricant

Oticon Medical / Neurelec

2720 ch. Saint Bernard – 06224 Vallauris
 tél. : 04 93 95 38 29 • Fax : 04 93 95 38 01
 Email : info-ic@oticonmedical.fr
 www.oticonmedical.com

Oticon à votre écoute

Boutique en ligne – Oticon Medical



Commandez en ligne 24h/24 et 7j/7 tous vos accessoires et piles pour vos systèmes d'implants cochléaires* Oticon Medical, depuis votre PC, votre smartphone ou votre tablette.

Créez votre compte dès aujourd'hui pour accéder au catalogue complet des accessoires disponibles pour votre système d'implant cochléaire*, passez vos commandes et bénéficier d'un ensemble de services en ligne :

<https://shop.oticonmedical.com/fr>

**Boutique en ligne réservée aux utilisateurs de processeurs de son Neuro One et Saphyr® SP neo collection, sauf achat de piles (ouvert à tous, sans création de compte).*

Because
sound matters

www.oticonmedical.fr

oticon
MEDICAL



Agenda 2017 / 2018

CONFÉRENCES & RÉUNIONS

Assemblée générale à Paris

- samedi 30 septembre 2017

Réunions & Ateliers

- Samedi 25 novembre 2017 à Bordeaux

PERMANENCES

CERTA – Centre Charlotte Blouin

4, rue de l'Abbé Frémond, 49100 Angers
Accueil CERTA

Permanence de 10 h 15 à 12 h 15

- vendredi 22 septembre 2017
- vendredi 13 octobre 2017
- vendredi 24 novembre 2017
- vendredi 15 décembre 2017
- vendredi 12 janvier 2018

C.H.U Bordeaux

Place Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux
RDC du bâtiment « Tripode »
Permanence de 14 h à 16 h 30
(sous réserve d'aménagements de ces locaux envisagés en cours d'année)

- mardi 19 septembre 2017
- mardi 17 octobre 2017
- mardi 12 décembre 2017

C.H.U. Caen / CROP

4, avenue de Glattbach,
14760 Bretteville-sur-Odon
Salle de réunion Lavandes
Permanence de 14 h à 17 h

- mercredi 20 septembre 2017
- mercredi 22 novembre 2017

CHU Clermont-Ferrand

Hôpital Gabriel Montpied
58, rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand
Nouvelle salle de réunion du service ORL
5ème étage, première extension
Permanence de 14 h à 16 h

- mercredi 20 septembre 2017
- mercredi 18 octobre 2017
- mercredi 15 novembre 2017
- mercredi 20 décembre 2017

CHU Dijon – Hôpital du Bocage

14, rue Paul Gaffarel, 21000 Dijon
Salle amphi Bocage Sud, au rez-de-chaussée,
service ORL

Permanence de 10 h à 12 h

- Dates publiées ultérieurement

CHU Grenoble

Bd de la Chantourne, 38700 La Tronche
Salle de cours, service ORL, 6^e étage unité N, zone
Chartreuse - Permanence de 10 h à 12 h

- Dates publiées ultérieurement

CHU Lyon – Hôpital Edouard Herriot

Place d'Arsonval, 69437 Lyon
Salle de Cours au sein du service consultation
ORL, en sous-sol à coté de l'amphithéâtre
Permanence de 13 h 30 à 16 h

- mercredi 5 juillet 2017
- mercredi 13 septembre 2017
- lundi 16 octobre 2017
- mercredi 22 novembre 2017
- mercredi 13 décembre 2017

CHU Lyon Sud

165, chemin du grand Revoyet, 69495 Pierre-Bénite
Pavillon ORL, au 5^e étage dans la salle de cours en
face du secrétariat du Prof. Dubreuil

Permanence de 14 h à 16 h

- jeudi 21 septembre 2017
- jeudi 16 novembre 2017

Institut Saint-Pierre de Palavas près de Montpellier

371, avenue de l'évêché de Maguelone
34250 Palavas-Les-Flots
Permanence de 10 h à 12 h

- mercredi 5 juillet 2017
- mercredi 12 juillet 2017
- mercredi 6 septembre 2017
- mercredi 4 octobre 2017
- mercredi 8 novembre 2017
- mercredi 6 décembre 2017

CHU Nantes

Aile Est, 5^e étage, salle des familles service
chirurgie maxillo-faciale
Permanence de 09 h 15 à 11 h 15

- lundi 4 septembre 2017
- lundi 02 octobre 2017
- lundi 06 novembre 2017
- lundi 04 décembre 2017
- lundi 8 janvier 2018
- lundi 5 février 2018
- lundi 5 mars 2018
- lundi 9 avril 2018
- lundi 7 mai 2018
- lundi 4 juin 2018

Clinique Champagne-Reims

1-3, rue de l'université, 51092 Reims
Permanence de 14 h à 17 h

- Dates publiées ultérieurement

CHU Rennes – hôpital Pontchaillou

2, rue Henri le Guilloux, 35000 Rennes
Service ORL, 6^e étage du bâtiment principal
Permanence de 14 h à 16 h

- Dates publiées ultérieurement

Près de Lannion

Groupe MEDIPLURIEL - ZAC de Kertanguy
22700 Saint-Quay-Perros
Permanence de 9 h30 à 11 h

- samedi 2 septembre

- samedi 7 octobre
- samedi 4 novembre 2017

CHU Rouen

1, rue de Germont, 76031 Rouen
Pavillon Duvé 1^{er} étage pavillon ORL
Permanence de 14 h 30 à 16 h 30

- dates publiées ultérieurement

CHU Saint-Etienne

Avenue Albert Raiuond 42270 Saint Priest-en-Jarez
Hôpital nord, Bât. B, 1^{er} étage, salle Bessat
Permanence de 10 h à 12 h

- mercredi 6 septembre 2017
- mercredi 08 novembre 2017

CHU Purpan – Toulouse

1, place du Dr Baylac 31059 Toulouse
Service ORL 3^e étage
Permanence de 10 h 30 à 16 h

- mercredi 13 septembre 2017
- mercredi 11 octobre 2017
- mercredi 15 novembre 2017
- mercredi 13 décembre 2017

CRCSI de la Réunion

9 rue Jacob de Cordemoy
97490 Sainte Clotilde -La Réunion

- Dates publiées ultérieurement

Pour connaître toutes les dates de nos permanences :
- Consultez notre site internet ou nos affiches au sein des CHU

Tarifs préférentiels de piles et d'aides techniques réservés aux adhérents CISIC

🔗 AUDILO www.audilo.com

5 % de remise avec le code **audilo17cisc**
AUDILO 8, Passage des 2 Sœurs, 75009 Paris
Tél : 01 40 82 90 78, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.

🔗 AUDIOFILS www.audio-market.fr

15 % de remise avec le code FCSE

🔗 OEDITIF www.oditif.fr

5 % de remise avec le code **cisc4oditif**
Emmanuelle SAILLET Tél : 01 30 36 14 02
mail : emmanuelle@oditif.fr

Observatoire SAV des fabricants

L'association a mis en place une veille sur les litiges ou désaccords concernant l'entretien et la réparation des processeurs d'implants cochléaires et de leurs accessoires, entre les porteurs d'implant et les fabricants, entre l'assureur et les fabricants et plus rarement entre les porteurs d'implant et l'assureur. Les témoignages sont à adresser à info@cisc.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CISIC, 41, rue Henri Barbusse, 75005 PARIS.